

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

61.—Etant lu l'ordre du jour pour adopter en 1ère, 2ème et 3ème lectures un règlement pour forcer les constructeurs de bâtiments d'obtenir le niveau de la rue,

Ledit règlement est en conséquence lu une 1ère fois.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que la Règle 79 soit suspendue, afin de permettre que ledit règlement soit lu une 2ème et 3ème fois.

Sur ce, le Conseil procède à l'étude dudit règlement en 2ème lecture, et

Les sections 1, 2 et 3 étant lues, elles sont agréées,

Ledit règlement est en conséquence lu une 2ème fois.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit maintenant lu une 3ème fois.

Ledit règlement est en conséquence lu pour la troisième fois et il est agréé.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit règlement soit grossoyé et qu'il soit présenté à Son Honneur le Maire et au Greffier de la Cité pour qu'ils y apposent leurs signatures.

62.—Etant lu l'ordre du jour pour prendre en considération les documents qui ont été déposés sur le bureau, savoir:

(a) Compte rendu d'une conférence entre le Bureau des Commissaires et certains membres du Conseil 're' exhaussement des voies du Grand Tronc,

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin O'CONNELL, il est

Résolu: Que ledit compte rendu soit renvoyé au Département en Loi et au Bureau des Commissaires.

(b) Lettre des employés de la Cie des Tramways se plaignant de l'attitude prise par les autorités de la Compagnie.

M. l'échevin LARIVIERE, appuyé par M. l'échevin BASTIEN,

Propose: Attendu que ladite Compagnie n'a pas encore répondu à la lettre qui lui a été adressée par le Greffier, le 30 juin 1911, il est

Résolu: De prier le Greffier d'écrire de nouveau à ladite M. S. Ry. Co. lui demandant de bien vouloir répondre à la lettre qui lui a été adressée à la date ci-dessus mentionnée.

(c) Des propriétaires de la rue Chambord, demandant que ladite rue ne soit pas pavée, il est

Ordonné: Que ladite lettre soit déposée aux archives.

Sur proposition de M. l'échevin L. A. LAPOINTE, appuyée par M. l'échevin WARD,

Le Conseil s'ajourne.

RENE BAUSET,

Sous-Greffier de la Cité

JULES CREPEAU,
Sous-Greffier de la Cité.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to H. W. the Mayor and the City for their signatures.

61.—The order of the day being read for the 1st, 2nd and 3rd reading of a by-law to compel builders to obtain level of streets,

Said by-law was accordingly read a first time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That Rule 79 be suspended, in order to allow the 2nd and 3rd reading of said by-law.

The Council thereupon proceeded to consider said by-law in second reading, and

Sections 1, 2 and 3 being read, the same were agreed to. Said by-law was then read a second time.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said by-law be now read a third time.

Said by-law was accordingly read a third time and agreed to.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That said by-law be engrossed and presented to H. W. the Mayor and the City Clerk for their signatures.

62.—The order of the day being to consider the documents which have been laid on the table, to wit:

(a) Report of a conference between the Board of Commissioners and certain members of the Council 're' elevation of G. T. R. tracks.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. O'CONNELL, it was

Resolved: That the same be referred to the Law Department, and to the Board of Commissioners.

(b) A letter from the Montreal Street Ry. Co. employees complaining of the attitude of the authorities of the said company.

Ald. LARIVIERE moved, seconded by Ald. BASTIEN,

WHEREAS the said Company has not yet replied to the letter sent by the City Clerk on the 30th June, 1911, and it was

Resolved: That the City Clerk be instructed to write again to the said M. S. Ry. Co. asking them to kindly reply to the letter sent on the above mentioned date.

(c) Proprietors of Chambord street, asking that said street be not paved.

It was

Ordered: That said letter be filed of record.

On motion of Ald. L. A. LAPOINTE, seconded by Ald. WARD,

The Council adjourned.

RENE BAUSET,

Asst. City Clerk.

JULES CREPEAU,

Asst. City Clerk.